



Le réseau thématique «Précocité en élevage bovins allaitants» mobilise des éleveurs de vaches allaitantes pour établir des références technico-économiques.



Élevages bovins viande
en région Nouvelle Aquitaine

Rajeunir l'âge au 1^{er} vêlage pour diminuer son chargement

EARL Urbain – Fursac (23)

RT13 « DES TROUPEAUX BOVINS VIANDE PLUS PRECOCES »

Chiffres clés de l'exploitation (2023)

Main-d'œuvre :

2 UMO : 1 chef d'exploitation et 1 salarié

SAU :

159 ha, dont 51 ha de cultures (céréales et maïs)

Troupeau :

120 vêlages en race Limousine

Vêlage en double périodes : septembre/octobre et février/mars

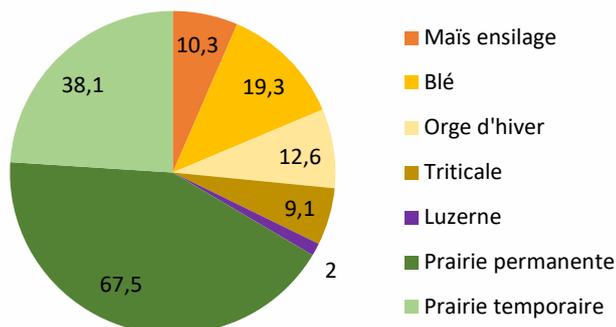
Production :

Production de jeunes bovins finis (15 mois), de génisses de boucherie (20 mois) et vente de reproducteurs

Chargement apparent :

1,2 UGB/ha SFP

Figure 1 : Assolément 2022 (en hectare)

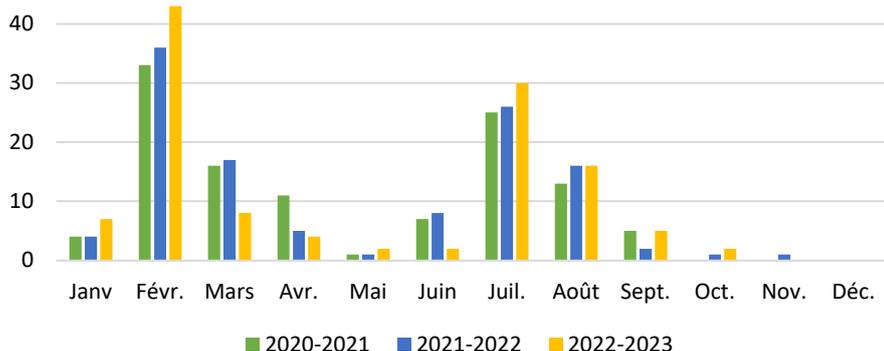


Un peu d'histoire...

« La première motivation était de diminuer le chargement sur l'exploitation. »

Afin de conserver l'autonomie alimentaire de l'exploitation mise à mal par les aléas liés au changement climatique, il fallait diminuer le chargement de l'exploitation. Avancer l'âge au premier vêlage a permis d'y parvenir tout en conservant le même nombre de vêlages. Cela a aussi permis de réduire la période d'improductivité des génisses. Cela fait 6 ans que l'on a commencé à mettre en place ce levier. Le suivi avec le technicien de Bovins Croissance a montré que les génisses avaient déjà un poids suffisant à 20 mois pour être mises à la reproduction. Il n'y a pas eu à changer la conduite des animaux. Aujourd'hui, l'objectif est de faire vêler toutes les génisses entre 29 et 32 mois.



Figure 2 : Répartition des vêlages

L'ATELIER BOVIN EN CHIFFRES

Les critères de reproduction :

- 117 vêlages dont 23 génisses
- Taux de renouvellement : 20 %
- Mortalité : 6.8 % avant sevrage
- Age au 1^{er} vêlage : 30.8 mois
- Monte naturelle
- Poids des femelles à 1 an : 387 kg
- IVV moyen : 372 jours
- IVV primipares : 385 jours
- Poids des veaux issus de primipares : PAT 210 jours mâles : 306 kg
PAT 210 jours femelles : 277 kg

La production de l'exploitation :

- Production brute de viande vive : 72 972 kgvv, soit 412 kgvv/UGB
- 24 vaches de réforme : 492 kgc de moyenne (âge moyen à la vente : 8 ans et 2 mois)
- 35 jeunes bovins : 406 kgc de moyenne à 15 mois
- 15 génisses finies : 375 kgc de moyenne à 22 mois

LA CONDUITE ALIMENTAIRE DES GÉNISSES DE RENOUVELLEMENT

Avant le sevrage, les mâles et les femelles sont complémentés avec un mélange fermier (2/3 blé et orge et 1/3 de tourteau de colza et tournesol) à 19 % de matière azotée totale. La complémentation, distribuée à volonté, est mise en place à partir de 4 mois.

Après le sevrage, les femelles gardées pour le renouvellement sortent au pâturage et reçoivent une complémentation avec le même mélange à hauteur de 1 kg/jour par génisse.

Au premier hiver, la ration se compose d'un mélange de 2/3 d'ensilage d'herbe et 1/3 d'ensilage de maïs avec 1.2 kg du mélange fermier.

LES AVANTAGES / LES INCONVÉNIENTS



- 6 mois d'élevage en moins pour les génisses
- Diminution du chargement de l'exploitation
- Amélioration autonomie fourragère
- Gain économique sur la quantité d'aliment acheté

L'éleveur ne voit pas d'inconvénient. Il n'a pas eu plus de problème en passant en vêlages 30 mois. Les poids de carcasses des réformes n'ont pas diminué.

Fiche réalisée par :

Natacha Lagoutte - Chambre d'agriculture de la Creuse
(05 55 60 50 35)

Document édité par l'Institut de l'Élevage

149, Rue de Bercy - 75595 Paris Cedex 12 - www.idele.fr
Achévé d'imprimer en décembre 2023 - Réf. : 0022 301 118
Conception : Beta Pictoris - Réalisation : Institut de l'Élevage -
Crédit photo : Natacha Lagoutte

Pour en savoir plus : www.inosys-reseaux-elevage.fr

Regards croisés

L'AVIS DE L'ÉLEVEUR

Gestion du parasitisme

Les veaux sont systématiquement vermifugés avec un antiparasitaire en « pour on » au pâturage. Au 1^{er} hiver, à l'entrée en bâtiment, les génisses sont traitées contre les douves et les strongles. Lors du 2^{ème} hiver, des coproscopies sont réalisées et les traitements se font en fonction des résultats.

Les conditions pour réussir

Effectuer les vêlages sur une double période permet de garder des vêlages groupés et de faire vèler à 30 mois. Les génisses doivent avoir atteint les 2/3 de leur poids adulte au moment de la saillie. La conduite des génisses n'a pas changé entre le vêlage 30 mois et le vêlage 36 mois car elles avaient déjà un poids suffisant. Pour les vêlages d'hiver, les génisses sont dans une case à part, pour mieux les surveiller mais disposent de la même ration que les vaches.

Les points de vigilance

Les génisses doivent être bien déparasitées et doivent éviter les accidents de croissance. Il faut aussi être vigilant quant au choix du taureau : privilégier des taureaux à vêlages faciles. Lors de la mise à l'herbe, les génisses d'un an et de 2 ans peuvent être pesées pour vérifier que les poids objectifs sont atteints.

L'AVIS DU CONSEILLER

Ce levier peut se mettre en place progressivement avec quelques génisses la première année puis augmenter la proportion d'animaux vêlant à 30 mois.

Pour la mise à la reproduction du lot d'automne (en mai/juin), il faut que les femelles soient bien cyclées et faire une mise à l'herbe précoce pour éviter les problèmes liés à la transition alimentaire.



Un dispositif partenarial associant des éleveurs, et des ingénieurs de l'Institut de l'Élevage et des Chambres d'agriculture pour produire des références sur les systèmes d'élevages. Ce document a été élaboré avec le soutien financier du Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire (CasDAR) et de la CNE.